

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet de la Dordogne
et à Monsieur le Président du Conseil Général de la Dordogne

La gestion des déchets en Dordogne :
une logique de Développement Durable.

Un incinérateur c'est de l'énergie pour chauffer l'hiver, climatiser l'été et de l'électricité pour un futur moyen de transport collectif ...

Le choix du site est donc capital :

==> Implanter l'incinérateur où le marché existe.

On doit être assuré de la pérennité de la localisation et du marché pour mettre en place les équipements définitifs, par tranches, au fil des besoins et des renouvellements des installations existantes ; les installer au plus près des clients potentiels et ne pas commettre l'erreur de certaines villes qui, au XIX^{ème} siècle, ont refusé les gares de chemin de fer par peur des fumées...

=> Implanter l'incinérateur là où le marché est durable et assuré :

Il est lié à la présence des acheteurs et à la modification de la nature de la demande : chauffage 220 jours par an environ, production d'eau chaude sanitaire toute l'année, demande de froid de confort.

Le Périgord Vert refuse l'incinérateur.

L'association « **Thiviers la Vie** » aurait souhaité soulever ces questions à l'assemblée générale du SMD3 (Syndicat Mixte Départemental). Elle a recueilli et répercuté les délibérations officiellement adressées à la Préfecture dans lesquelles sont motivées les oppositions à l'implantation d'un incinérateur en zone rurale. Celles-ci émanent d'une centaine de communes, de la Chambre d'Agriculture, du Parc Régional Périgord-Limousin, de syndicats regroupant les acteurs du tourisme et d'autres associations.

Au total trop de citoyens, élus et non élus, pour qu'ils puissent être ignorés.

Comme si, en Dordogne, la campagne ne produisait pas et les usagers n'avaient pas droit à la parole (la liste et le contenu des

motions peuvent être consultés sur notre site
Web : www.thivierslavie.com).

En effet :

Avec les déchets de sept familles on en chauffe une ...

Le déchet est un combustible garanti pour longtemps et qu'on aura nécessairement à gérer (incinération ou stockage). Il est inconséquent de le brûler pour rien. Une tonne de déchets équivaut 150/180 litres de fuel.

Avec 130 000 tonnes de déchets par an la production annuelle de déchets en Dordogne correspond à 20 millions de litres d'équivalent-fuel par an.

Tant que l'on se chauffe avec des déchets, on économise des énergies fossiles non renouvelables.

On limite les risques de transport par mer (la pollution due au naufrage de l'Erika équivaut à la production d'un an de déchets en Dordogne), on réduit la facture pétrolière, on réduit le trafic routier des camions qui transportent et livrent le fuel et on préserve la planète de l'effet de serre.

Lorsque l'on brûle du fuel pour se chauffer et des déchets pour les éliminer on crée deux sources de rejets dans l'atmosphère.

La planète en a largement assez d'une seule. Aujourd'hui, en France, l'incinération raisonnée récupère entre 55% et 80% du pouvoir calorifique des déchets (deux sites atteignant 90%). La Dordogne se limitera à 25 %. C'est un choix de courte vue, ce type de décision ne pouvant être envisagée en dehors d'une réflexion de développement durable et de préservation de l'environnement.

Créer des recettes .

Pour créer des recettes, il faut vendre l'énergie sous forme d'électricité, de chaleur et

de froid. Si la vente d'électricité ne pose pas problème, **la chaleur et le froid ne se transportent que sur 2 km.**

Puisque le plan de départemental est en chantier, on peut concevoir la nouveauté en gardant à l'esprit les nécessités de l'avenir.
=>En commercialisant 55% à 80% de l'énergie contenue dans les déchets.
=>En visant une fourchette de rentabilité de bons gestionnaires.

L'intérêt pour le client est évident : électricité, chauffage et climatisation à meilleur prix que dans les installations individuelles, tout en limitant les nuisances.

Donc :

Un seul choix cohérent : le centre du département.

Seul le centre du département concilie, d'une part, un transport rationnel, économique et écologiquement responsable, d'autre part, une exploitation du combustible « déchets » dans de bonnes conditions de rentabilité et de respect de l'environnement. Le site de Trélassac semble le mieux placé afin d'alimenter au fur et mesure du renouvellement des installations : l'Hôpital, la clinique du Parc, la maternité, les lycées, la bibliothèque, l'Institut, l'inspection académique, la préfecture, le conseil général, le palais de Justice, le musée, des particuliers... et la future piscine !

Le futur tramway de Périgoux propulsé à partir de déchets-

Un projet pilote ambitieux, d'un point de vue économique et écologique, conduirait à envisager l'alimentation électrique du futur tramway périgourdin par une électricité, pratiquement gratuite, produite par l'incinérateur et utilisée sur place.

Enfin :

Le transport des déchets par rail-route « à la campagne » est un projet irréaliste du point de vue économique et néfaste du point de vue environnement entai.

Une telle idée est à l'encontre des principes même du développement durable. Afin de protéger de mesquins intérêts particuliers et

des vengeances à forts relents de luttes politiciennes, l'intérêt du citoyen actuel et des générations futures de citoyens est nié. L'incohérence du projet actuel est patente mais la prudence carriériste, l'intérêt électoral et le mépris de l'Homme et de la Terre priment.

La grande vadrouille des déchets doit être évitée pour des raisons d'hygiène, de rapidité de traitement des fermentescibles et d'utilisation des produits dérivés des déchets. La plupart des autres collectivités locales françaises ont abandonné les projets « rail-route » de traitement des déchets : il suffit de 20 camions par jour pour alimenter l'incinérateur témoin flambant neuf de Perpignan (capacité de traitement de 180 000 tonnes), site que le SMD 3 fait d'ailleurs visiter à l'envi !

Si les responsables politiques périgourdins refusent d'envisager l'implantation de l'incinérateur sur un site rationnel et en cohérence avec les perspectives d'avenir, d'autres solutions peuvent être envisagées, mais elles doivent respecter la valorisation des ressources, le long terme, la maîtrise des énergies et le respect de l'environnement.

Par exemple, la décharge/méthanisation permet de produire, à partir d'une tonne de déchets, 60 m³ de gaz épuré, ce qui équivaut à 60 litres de fuel. Brûlé en réseau de chaleur, c'est un combustible propre.

D'autres techniques sont en pleine évolution : le compostage, la thermolyse... des pistes à explorer sans a priori.

« Thiviers la Vie »
Décembre 2003

PS : La SMD3 n'a pas jugé bon de donner la parole aux usagers invités à son assemblée générale. La réunion a été consacrée à la projection d'images d'intérêt limité mais permettant d'occuper le temps et de réduire l'expression d'avis contradictoires.

Il est, par ailleurs, symptomatique d'entendre les représentants du SMD3 persister à considérer les déchets comme un « rebut » et non comme une ressource potentielle...